



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019

Commune de
La Peyratte

L'an deux mil dix-neuf, le douze juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : Mme BEAUFORT Magalie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. DUBOIS Victorien, M. FRANCOIS Xavier, M. GUERIN Jean-Claude, M. GUILBAUT Bernard, M. JAMONNEAU Claude, Mme PILLOT Marguerite et M. RAUX Samuel

Excusé : M. GRIMAULT David, M. HERRIBERRY Dimitri (pouvoir à BREMENT-MARQUIS Monique)

Absents : Mme BUTET Laetitia, M. GOURBEAU Benjamin, Mme MICHEAU Séverine et Mme PROTTEAU Joëlle

Secrétaire : M. DUBOIS Victorien

Nombre total de votants : 9 + 1 pouvoir = 10

Début de la séance à 20h35

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2019 :

Ce compte-rendu n'appelant pas d'observation, il est approuvé à la majorité de 10 voix POUR.

DELIBERATIONS

1 – CCAS : Présentation et vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion ainsi que le compte administratif 2018 du CCAS qui s'établissent ainsi :

BUDGET CCAS

Compte administratif 2018 – Fonctionnement recettes

Chp. Art Libellé du compte BP 2018 CA 2018

	BP	CA
002 Excédent antérieur reporté	731,73 €	
70 Produits des services	250,00 €	91,66 €
73 Produits des services (concessions funéraires)	50,00 €	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 031,73 €	91,66 €

Compte administratif 2018 – Fonctionnement dépenses

Chp. Art Libellé du compte BP 2018 CA 2018

	BP	CA
011 Charges à caractère général	31,73 €	
65 Autres Charges de gestion	1 000,00 €	542,09 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 031,73 €	542,09 €

Résultats budgétaires de l'exercice			
- CCAS LA HENAYE			
Exercice 2018			
	SECTION D'IMBUTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
DES			
Sections budgétaires totales (a)		1 031,73	1 031,73
Recettes de recettes émis (b)		91,00	91,00
Recettes de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		91,00	91,00
DES			
Sections budgétaires totales (e)		1 031,73	1 031,73
Recettes émis (f)		542,00	542,00
Recettes de mandats (g)			
Recettes nettes (h = f - g)		542,00	542,00
STAT DE L'EXERCICE			
a) Excédent			
b) Déficit		490,73	490,73

Après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2018 du budget CCAS
- **APPROUVE** les comptes de gestion 2018 du budget CCAS

Concernant le budget du CCAS, plusieurs dossiers de demandes d'aide ont déjà été acceptés. De ce fait, la commune doit apporter une subvention d'un montant de 2 000 € pour pouvoir pallier aux nouvelles demandes.

2 – Dispositif « argent de poche »

Monsieur le Maire informe le renouvellement de la convention du dispositif intitulé « argent de poche ».

Pour rappel ce projet vise à permettre à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans de travailler en demi-journée de 3h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an, au sein des services communaux. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés. Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charges pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre du renouvellement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 20 demi-journées.

Ces emplois permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de la sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable pour renouveler la convention pour cette année 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3 – Contrat d'apprentissage et autres

Monsieur le Maire informe que l'apprenti depuis le 4 septembre 2017 en CAP jardinier paysagiste souhaite arrêter son apprentissage alors que le 16 mai dernier il faisait une demande écrite pour une demande d'apprentissage en Bac Pro jardinier paysagiste.

De ce fait et au vu du calendrier des congés annuels d'été, Mr le Maire propose de prendre un nouvel agent en contrat saisonnier pour pallier aux absences des agents techniques.

Un candidat titulaire du CAPA aménagements paysagers a proposé sa candidature. Il lui sera proposé un contrat saisonnier à compter de mi-juin jusqu'au 30 septembre 2019. Madame BREMENT-MARQUIS propose de faire appel à une entreprise pour les espaces verts au lieu de faire un contrat saisonnier, elle pense qu'on serait gagnant.

Après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de recruter ce candidat en contrat saisonnier pour la période estivale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

4 – Convention SIGil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est adhérente au SIGil ; c'est l'accès à la plateforme SIGIL par internet qui permet la consultation du plan cadastral et la visualisation des réseaux des partenaires SIGIL (ex : eau, électricité). Cette convention arrive à échéance, le conseil municipal doit décider de reconduire ou non celle-ci pour une durée de 5 (cinq) ans et pour une contribution syndicale annuelle de 700 euros (sept cent euros).

Après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de renouveler la convention de partenariat SIGil pour une durée de 5 (cinq) ans,
- **VALIDE** la contribution syndicale annuelle de 700€ (sept cent euros) selon les modalités financières figurant en annexe,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention de partenariat SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites.

5 – Maison de santé : choix d'un cabinet géotechniciens pour l'étude géotechnique

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du projet de Maison de santé il faut choisir un cabinet de géotechniciens pour l'étude géotechnique à effectuer à la Maison de Santé.

Le Cabinet SOGEO Expert présente une proposition technique et commerciale concernant le forage, l'étude et le rapport avec une garantie décennale pour un montant HT de 2 420 € soit 2 904 € TTC ainsi qu'un 2^{ème} devis pour la vacation d'un géotechnicien pour un montant HT de 450 € soit 540 € TTC.

Le cabinet GINGER CEBTP présente une proposition technique et commerciale concernant le forage, l'étude et le rapport avec une garantie décennale pour un montant HT de 2 930 € soit 3 516 € TTC. Deux prestations optionnelles sont proposées, soit 1 essai d'infiltration PORCHET pour 115 € HT et 1 essai d'infiltration MATSUO pour 250 € HT.

Le cabinet ALIOS Ingénierie qui a aussi été sollicité n'a pas proposé d'offre technique et commerciale.

Après en avoir délibéré, par 6 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition technique et commerciale du Cabinet SOGEO Expert pour un montant HT DE 2 420 € et de la vacation pour un montant HT 450 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer la proposition correspondante.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- 1) Transhumance : Le Mille club a été utilisé pour le repas de midi, environ 40 à 50 personnes.
- 2) La Fête de la musique aura lieu le samedi 22 juin 2019 et le repas sera préparé par le Panier Peyrattais.
- 3) Cette année la fête nationale aura lieu le samedi 13 juillet 2019, des concours de boules et belottes sont prévus.
- 4) Prochaine réunion pour la commission animation le mardi 18 juin 2019.
- 5) Commission voirie : Mr Fragu a commencé le fauchage des routes. Les agents techniques effectuent des travaux sur les routes et empièrent les chemins.

INFORMATIONS DIVERSES

1) Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet a fait parvenir en mairie le tracé de « la Route de la Vallée du Thouet » permettant de valoriser les sites d'intérêts naturels et patrimoniaux qui jalonnent notre territoire et proposant une offre notamment pour la clientèle camping-caristes. L'assemblée pense qu'une aire de pique-nique avec des tables et des poubelles est à définir.

2) Monsieur le Maire informe l'assemblée que la secrétaire générale titulaire a envoyé une demande écrite pour une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^e juillet 2019 pour une durée de 1 an. Cette demande passera pour avis à la CAP du 24 juin au Centre de Gestion.

3) L'association ASSPB79 sollicite la Mairie pour bénéficier d'une réception de leur courrier à l'adresse de la Mairie. L'assemblée ne souhaite pas que l'association utilise l'adresse de la Mairie pour recevoir son courrier, car cela engendre des complications pour la remise de celui-ci.

4) Plusieurs demandes écrites et orales ont été faites auprès de la Mairie pour que la Maison des Associations soit remise à la location auprès des particuliers. L'assemblée souhaite délibérer sur ce sujet au prochain conseil municipal.

5) Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) effectuera son Assemblée Générale à la salle du Mille Club le jeudi 4 juillet 2019 à 14h30.

6) Le LIONS Club a sollicité le Maire pour accueillir 8 à 12 personnes francophones pour un repas le vendredi 5 juillet midi. Mr le Maire propose de les recevoir dans la salle du Conseil. Mme BREMENT-MARQUIS s'oppose à ce que la Mairie finance le repas de ces personnes. Mr Le Maire prendra ces repas à sa charge.

7) Une demande d'acompte de 30 % sur la subvention DRAC concernant l'Eglise a été envoyée. Le règlement de 54 000 € a été fait.

Les dossiers de demande de subvention concernant le « cluster ruralité » ont été déposés le 7 juin.

Une demande de versement de la subvention totale d'un montant de 6 080 € auprès du Département a été envoyée du fait que le diagnostic sur l'Eglise est terminé.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 9 juillet à 20h30

FIN DE SEANCE à 22h38